Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215602293-20260320-2026_31-DE

Délibération n°2

-

2026-31 | Détermination du nombre d'adjoints

L'an deux mil vingt-six, le vingt du mois de mars à 20h00, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint-Martin-sur-Oust, après convocation légale du 16 mars 2026, à la mairie, sous la présidence de Madame Marion LE POGAM, Maire.

Secrétaire de séance : Julie MADOUASSE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	15
Présents	15
Votants	15

Vote	
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

En présence de :
Clément ALLAIRE, Marie-Joseph BLANDIN, André BOUDART, Carole CHÉNAIS, Arnaud COUÉ, Jacques DÉSIGNÉ, Yann DUBOIS, Bruno GUÉRINEAU, Marion LE POGAM, Christelle MABON, Julie MADOUASSE, Régis RIVIÈRE, Philippe ROJO, Charlène ROLLO, Virginie ROUXEL.

Absent(s) :

Sous la présidence de Madame Marion LE POGAM élue maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Elle a indiqué qu'en application des articles L2122-1 et L2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maire. Elle a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 4 adjoints.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

➲ **FIXE** à 4 le nombre des adjoints au maire de la commune.

Fait et délibéré à Saint-Martin-sur-Oust, le 20 mars 2026,

Le secrétaire de séance,
Julie MADOUASSE

Le Maire,
Marion LE POGAM

MAIRIE DE SAINT-MARTIN-SUR-OUST (MORBIHAN)

Mod. 540730 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT